

Plan d'action UNICEF

Table des matières

Plan d'action UNICEF 1

Introduction..... 2

AXE 1 : GARANTIR LA PRISE EN COMPTE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LA PROMOUVOIR AUPRÈS DE LA POPULATION 3

AXE 2 : RENFORCER LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET METTRE EN ŒUVRE LEURS SOUHAITS ET IDÉES 5

AXE 3 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION À L'ÉGARD DES ENFANTS, DES FAMILLES ET DES ÉCOLES 7

AXE 4 : METTRE EN PLACE DES MESURES POUR SOUTENIR L'ÉDUCATION ET L'INCLUSION DES ENFANTS ET DES JEUNES 9

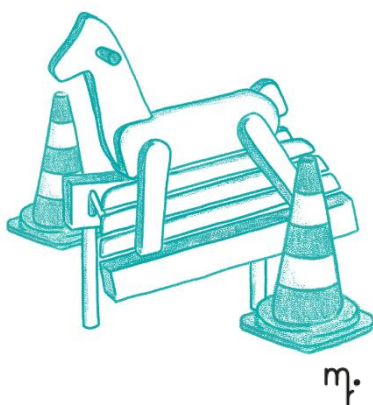


Introduction

À la suite de l'adoption de la motion, traitée comme un postulat, « Mieux écouter nos jeunes en devenant une Commune amie des enfants », la Municipalité a mandaté le service Jeunesse et cohésion sociale (JECOS) pour mener les démarches en vue d'obtenir ce label. Pour ce faire, le service a fait expertiser ses politiques actuelles par l'UNICEF et a consulté plus de 500 jeunes yverdonnois-es. Pour traduire les avis exprimés par les jeunes et les recommandations de l'UNICEF en mesures, il a piloté un important travail transversal auprès des services de la Ville pour doter Yverdon-les-Bains de son premier projet de plan d'action pour les enfants et les jeunes dont les 28 actions seront réalisées ces quatre prochaines années. La Municipalité a validé ce plan d'action sur le principe, avant qu'il ne soit examiné par le Conseil Communal, qui a pris acte du rapport sur la motion le 2 avril 2026.

Le 30 mars, une experte indépendante mandatée par l'UNICEF a visité la ville et rencontré différent-es membres du personnel communal pour évaluer les avancées du projet. Son rapport sera examiné par la Commission d'expert-es en juin. Une réponse positive permettra de célébrer l'obtention du label à l'automne prochain. Ensuite, chaque action sera mise en œuvre par le service responsable avec un pilotage du JECOS et une validation des impacts financiers et opérationnels.

Ce plan d'action vient s'intégrer dans les politiques publiques existantes à destination des jeunes prises en charge par de nombreux services, notamment ceux de la culture, des sports, de l'urbanisme ou du JECOS. Il est novateur par son approche transversale et participative. Les actions proposées dans le cadre de l'obtention de ce label améliorent directement et concrètement les conditions de vie des enfants et des jeunes, des parents et de l'ensemble des habitants. Elles permettent de renforcer la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, renforcer le vivre-ensemble intergénérationnel et le sentiment d'appartenance à la commune. Ce label va ainsi soutenir notre Ville à passer du principe à l'action dans sa politique communale en développant, de façon transversale, des mécanismes de participation, en valorisant la parole des enfants et en investissant de façon durable pour leur avenir.



AXE 1 : GARANTIR LA PRISE EN COMPTE DES ENFANTS ET DES JEUNES AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET LA PROMOUVOIR AUPRÈS DE LA POPULATION

L'objectif de cet axe est d'institutionnaliser la place des enfants et des jeunes tant dans les structures décisionnelles que dans l'espace public. Cet engagement se traduit par un renforcement de l'organisation interne — via l'ancrage politique des droits de l'enfant et la création de ressources humaines et transversales dédiées — ainsi que par une mise en lumière de leur présence. En articulant reconnaissance administrative et visibilité citoyenne, la commune assure une intégration cohérente et durable des jeunes générations au cœur de la vie locale.

Mesure 1 : Renforcer la prise en compte des enfants et des jeunes au sein de l'administration communale

Action 1 : Le droit à la participation des enfants et des jeunes est ancré formellement dans les objectifs de législation

La participation des enfants et des jeunes au sein des projets de la Ville est inscrite dans les objectifs stratégiques et actions prioritaires du programme de législation 2026 – 2030.

Cette action a pour but d'ancrer le droit à la participation des enfants et des jeunes comme une priorité commune de la politique globale de la ville, réaffirmant ainsi la volonté de la Municipalité à reconnaître les enfants et les jeunes comme des acteurs à part entière et à les associer aux décisions qui les concernent. La Municipalité s'engage ainsi à promouvoir l'importance donnée à la parole et aux besoins des enfants et des jeunes, à soutenir leur participation et leur prise en considération, rappelant la place légitime des enfants et des jeunes yverdonnois-es au sein de leur Ville et au cœur de la politique communale.

Action 2 : Création d'une plateforme interservices de l'enfance et la jeunesse

Une plateforme interservices pour l'enfance et la jeunesse est créée. Elle est composée d'au moins un-e représentant-e de chaque service de la ville et d'autres personnes clé du domaine. Elle vise à assurer une approche transversale des questions liées à l'enfance et à la jeunesse. Coordonnée par le JECOS, elle se réunit 2 à 3 fois par année afin de partager et mettre en commun les projets de chaque service relatif à l'enfance et la jeunesse. Ces séances permettront de centraliser les différents projets existants, identifier les besoins, assurer une meilleure communication entre les services et créer des opportunités de collaboration au sein de l'administration.

Action 3 : Création d'un poste de chargé-e de projet

Un poste de chargé-e de projet est créé au sein du JECOS, dont la mission sera de veiller, de manière transversale, à la prise en compte des besoins des enfants et des jeunes au sein de l'administration communale, en sensibilisant les différents services à leur intégration dans les projets et politiques publiques. À cet effet, la personne en charge pilotera la plateforme interservices de l'enfance et la jeunesse et sera en outre responsable d'élaborer, coordonner, planifier et mettre en œuvre des ateliers participatifs pour l'enfance et la jeunesse. C'est également cette personne qui sera en charge de coordonner les mesures du présent plan d'action. Elle devra aussi organiser le renouvellement de l'obtention du label UNICEF « Commune amie des enfants » dans le cas où cette décision est prise par la Municipalité. Finalement, elle élaborera et mènera des projets en faveur de l'enfance.

Mesure 2 : Visibiliser la place donnée à l'enfance dans la ville et auprès de la population

Action 4 : La Journée internationale des droits de l'enfant est célébrée chaque année

La Ville célèbre chaque année la Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre) en organisant un ou plusieurs événements comprenant, par exemple : conférences, projection, exposition, campagne d'affichage, ateliers et/ou animations. L'objectif est de sensibiliser le public à cette thématique, valoriser le rôle des enfants et des jeunes au sein de la collectivité et de rappeler l'engagement pris par la Ville envers ses jeunes habitant-es. Le public cible variera selon les éditions (population, parents, famille, écoles, personnel de la Ville, jeunes, etc.).

Action 5 : Une rue est nommée en l'honneur des enfants

Dans le cadre du projet visant à requalifier certaines rues de la ville, l'une d'entre elles est inaugurée et porte un nom en lien avec l'enfance, afin de rappeler à la population le droit des enfants à investir et vivre dans l'espace public, y compris en dehors des places de jeux et cours d'école. Cet aménagement contribue à une ville plus inclusive, où la place donnée aux jeunes habitants est intégrée à la planification urbaine et où le droit des enfants à être pris en compte est rappelé de façon visible à la population. La participation des enfants dans le choix du nom de la rue sera étudiée lors de la concrétisation de cette action.

Action 6 : Un espace urbain dédié à l'enfance est aménagé

Un espace éclair avec un focus « enfance » est aménagé, pensé à une échelle adaptée aux enfants et incluant des éléments ludiques qui leur offrent des possibilités de jeu et stimulent leur imaginaire.

La participation des enfants sera étudiée lors de la concrétisation de cette action et l'Observatoire de la sécurité pourra être sollicité dans le cadre de leur approche CPTED (Crime Prevention Through Environmental Design).

AXE 2 : RENFORCER LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET METTRE EN ŒUVRE LEURS SOUHAITS ET IDÉES

L'objectif de cet axe est de promouvoir la participation des enfants et des jeunes lorsque cela est possible au sein des projets menés par la Ville, afin d'y intégrer leurs souhaits et besoins.

Mesure 3 : Encourager la participation des enfants et des jeunes dans les projets menés par la Ville

Action 7 : Participation des enfants à la végétalisation du territoire via la création de micro-forêts

Dans le cadre de la stratégie de végétalisation de la Ville, des micro-forêts sont créées avec une participation active et inclusive des enfants et des jeunes lorsque le site s'y prête et une signalétique à visée pédagogique est également installée sur ces sites. Par leur motivation, leur curiosité et leur engagement, les enfants et les jeunes apportent une contribution essentielle aux nouvelles plantations qui permettent à terme de renforcer la biodiversité, lutter contre les îlots de chaleur, offrir un espace végétalisé et permettre aux jeunes participant·es de suivre l'évolution de leur plantation.

Action 8 : Renforcement des actions de sensibilisation à la durabilité et à l'environnement dans les classes primaires

La participation des élèves dans les actions de sensibilisation aux questions de durabilité et d'environnement est progressivement renforcée au cours des prochaines années par l'organisation de visites, expositions, ateliers et actions pédagogiques dans les classes primaires. Ces activités sont menées en collaboration avec la personne en charge de la médiation culturelle et référente durabilité des écoles primaires.

Action 9 : Participation et sensibilisation des jeunes lors de la Semaine d'actions contre le racisme

La participation active des jeunes aux projets menés dans le cadre de la Semaine d'actions contre le racisme est encouragée à travers certaines démarches intégrant des enfants et des jeunes (expositions, créations visuelles, séances de théâtre-forum, interventions participatives), tout en sensibilisant un jeune public aux enjeux liés aux discriminations. L'ampleur de leur participation sera élaborée en fonction du renouvellement des financements cantonaux en la matière et du concours des partenaires institutionnels.

Action 10 : Mise en place d'un sondage spécifique pour les jeunes par l'Observatoire de la Sécurité

L'Observatoire de la sécurité mène une démarche spécifique pour appréhender le sentiment d'insécurité des jeunes dans l'espace public. Réaliser un diagnostic local de sécurité incluant les jeunes permet de formuler à la Municipalité des propositions aux préoccupations et inquiétudes exprimées par cette population. La Ville peut agir pour restaurer une meilleure qualité de vie, encourager l'occupation de l'espace public et prioriser des travaux d'aménagements concrets. L'âge des jeunes concernés sera précisé une fois les échanges et séances menés avec le mandataire choisi.

Mesure 4 : Adapter l'environnement urbain et les infrastructures sportives selon les besoins exprimés par les enfants et les jeunes

Action 11 : La rénovation et l'amélioration de la piscine plein air est prévue au plan des investissements

La rénovation de la piscine plein air est inscrite au plan des investissements. Cette rénovation comprend non seulement des rénovations et améliorations techniques mais également liées à l'offre en termes d'activités.

Action 12 : Développement des terrains de football sur le territoire communal

La demande en terrains de football étant aujourd'hui saturée, tant pour les clubs que pour la population, une étude est lancée en 2026 et plusieurs projets sont menés en parallèle afin d'augmenter et d'optimiser l'utilisation des infrastructures sportives sur l'ensemble du territoire, notamment par la création de terrains synthétiques et l'adaptation d'espaces existants.

Action 13 : Renforcement de l'activité physique dans les espaces publics, cours d'écoles et rues de la ville

Une attention particulière est portée à l'ingrédient programmatique « Activité physique dans l'espace public » du Plan directeur des espaces publics, et tout particulièrement pour les aménagements qui concernent les enfants.

AXE 3 : AMÉLIORER LA COMMUNICATION À L'ÉGARD DES ENFANTS, DES FAMILLES ET DES ÉCOLES

L'objectif de cet axe est de faciliter l'accès aux informations relatives aux offres, prestations et infrastructures existantes sur le territoire communal à destination des enfants, des familles et des écoles et développer une communication directe auprès des enfants.

Mesure 5 : Développer une communication destinée spécifiquement aux enfants

Action 14 : Création d'un canal de communication entre l'administration et les élèves des écoles primaires et secondaires

En collaboration avec les établissements scolaires, l'administration met en œuvre un projet pilote pour développer un moyen de communiquer directement aux élèves certaines informations qui les concernent spécifiquement (événements publics, inaugurations, projets, etc.).

Action 15 : Création d'un fascicule pédagogique à destination des enfants sur la faune urbaine

Un support de communication pédagogique et illustré est conçu pour faire connaître les animaux présents en milieu urbain et périurbain (castor, limicoles, martin-pêcheur, moutons, etc.). Ce petit livret permet aux enfants de savoir où se rendre pour tenter de les observer, à l'image d'un safari urbain et ludique. Simple et accessible, ce petit guide suscite la curiosité des jeunes visiteurs partant à la découverte et à la recherche de la faune locale. Il constitue également un outil de sensibilisation et de valorisation de la biodiversité locale.

Action 16 : Création par et pour les enfants d'une ou plusieurs cartes recensant leurs lieux d'intérêt

Des balades exploratoires sont organisées afin d'identifier les lieux pertinents aux yeux des enfants et afin de récolter leur point de vue ainsi que leurs usages. À la suite de ces balades, une ou deux cartes sont réalisées qui localisent certaines des infrastructures et espaces existants, dans un format clair, accessible et illustré.

En explorant les différents quartiers et en apprenant à s'orienter pour atteindre ces structures et ces espaces, les enfants s'approprient leur environnement local et développent leur autonomie tout en permettant une véritable découverte du territoire. Cette démarche facilite également la socialisation, car chaque parc constitue un espace de rencontre privilégié pour se lier d'amitié.

Mesure 6 : Améliorer la visibilité et la compréhension de l'offre existante à destination des familles et des écoles

Action 17 : Amélioration de l'information à destination des nouveaux parents

L'information destinée aux nouveaux parents est revue afin d'être claire et attrayante. Ce courrier, transmis aux habitants de la commune devenant parents pour la première fois, est entièrement revu afin d'être complété et adapté. L'objectif de ce courrier est de donner aux nouveaux parents des informations complètes et accessibles sur les offres et services de la ville concernant la petite enfance, en particulier sur les activités gratuites d'encouragement précoce.

Action 18: Renforcement de la communication entre le Service des sports et de l'activité physique et les écoles en matière d'événementiel

Les processus de communication sont améliorés auprès des enfants et des jeunes concernant les événements organisés par le Service des sports et de l'activité physique. Les écoles veillent à faire parvenir régulièrement aux parents et aux élèves un QR code renvoyant vers l'agenda en ligne de la Ville d'Yverdon-les-Bains. De son côté, la Ville s'assure que les événements soient systématiquement répertoriés et que le filtre des événements destinés aux enfants soit à jour.

Action 19 : Élaboration d'un programme annuel de visites pour les écoles

Les propositions de visites et d'activités en lien avec les infrastructures et les activités des services communaux sont répertoriées annuellement et rendues accessibles aux enseignant-es (par ex. visite de la STEP, de la STRID, actions de nettoyage de la plage, découverte des services communaux, visites des parcs à vélo, suivre le cycle de l'eau, etc.).

Les enseignant-es reçoivent cette information chaque année, les encourageant à y participer avec leurs classes, renforçant d'une part la sensibilisation aux enjeux environnementaux et d'autre part la connaissance du fonctionnement des infrastructures communales. Cette action permet ainsi d'ouvrir les portes de certaines infrastructures aux enfants et de créer des liens directs entre ceux-ci et l'administration.

AXE 4 : METTRE EN PLACE DES MESURES POUR SOUTENIR L'ÉDUCATION ET L'INCLUSION DES ENFANTS ET DES JEUNES

L'objectif de cet axe est de renforcer le soutien aux familles et de favoriser l'égalité des chances, l'accès à la culture, au sport et aux opportunités éducatives, ainsi que l'inclusion de tous les enfants, en particulier celles et ceux ayant des besoins spécifiques, en situation de vulnérabilité ou de handicap.

Mesure 7 : Renforcer le soutien aux familles

Action 20 : Mise en place d'un AGORA de l'accueil de jour

Création d'un espace d'échange, de collaboration et de réflexion réunissant, une à deux fois par année, les parents, enfants, acteurs et partenaires de l'accueil de jour, afin de renforcer la cohérence de l'offre, améliorer la communication et favoriser le partage de bonnes pratiques.

Action 21 : Création d'un programme communal d'encouragement précoce

L'encouragement précoce est l'ensemble des mesures et offres destinées aux jeunes enfants, de la naissance à l'entrée à l'école, et à leurs parents, pour soutenir leur développement optimal - cognitif, moteur, social, linguistique - et garantir l'égalité des chances, en créant un environnement stimulant et en valorisant les compétences parentales.

Dans un premier temps, les différentes actions menées à ce jour par la Ville en matière d'encouragement précoce sont réunies dans un programme *ad hoc*, afin d'en améliorer la lisibilité, la cohérence et la visibilité. Dans un second temps, un diagnostic est effectué afin d'identifier les lacunes locales en matière de soutien à la parentalité et à la petite enfance et des mesures sont entreprises afin de renforcer ce programme.

Action 22 : Organisation d'une journée de plantation d'arbres pour les familles

Une journée, annuelle ou biennale, de plantation d'arbres en forêt est organisée pour les familles yverdonnoises. Dans un cadre convivial et accessible favorisant la rencontre et l'échange, cette action sort les familles de l'isolement et leur offre une occasion de créer du lien et de se rencontrer autour d'une activité concrète. Pensée comme une nouvelle mesure pouvant intégrer le programme communal d'encouragement précoce proposé par la Ville, la participation à cette activité collective en plein air permet aux parents de vivre un moment hors du commun avec leurs enfants, dans un contexte positif et valorisant, où l'action de planter ensemble un arbre devient un support simple pour encourager la coopération, la transmission et le plaisir d'être et d'agir ensemble. Par ailleurs, cette action contribuera à assurer une meilleure communication à destination des familles des dispositifs, services et offres proposées par la Ville en faveur des jeunes enfants et de leurs parents.

Les critères d'invitation et les modalités de communication sont encore à définir en fonction des moyens possibles et des objectifs visés, que ce soit l'année suivant la naissance de l'enfant ou l'année précédant l'entrée en scolarité de l'enfant.

Mesure 8 : Renforcer l'accès des enfants à la culture et aux pratiques artistiques et sportives

Action 23 : Création d'une offre en matière d'arts facultatifs

Le Service de la culture développe un projet d'arts facultatifs. Le projet porte sur la création d'un programme d'activités culturelles extrascolaires destinées aux enfants scolarisés (degrés scolaires à confirmer) dans les écoles de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Il s'agira de proposer des ateliers de découvertes et d'initiations artistiques dans divers domaines tels que les arts visuels, les arts de la scène et la musique, dispensés par des artistes professionnels.

L'objectif premier de ce projet est de lutter contre les inégalités et de rendre la culture et les arts accessibles, en permettant à tous les enfants de découvrir les arts et de les expérimenter. En effet, l'art est un outil précieux dans le développement et le bien-être de l'enfant. Par l'expérimentation et l'exploration, il est un outil d'expression, de développement de la pensée critique et de la gestion des émotions. Il contribue à la créativité, à la curiosité et au bien-être de l'enfant.

Action 24 : Intégration d'activités artistiques et culturelles dans les offres de vacances

Le JECOS intègre de façon systématique des activités culturelles et artistiques au sein des nouvelles prestations proposées durant les vacances scolaires de printemps et d'automne afin de permettre aux enfants inscrits sur ces prestations de s'initier à ces activités.

Action 25 : Accompagnement et promotion des initiatives de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) du club « Yverdon Sport FC »

Mise en place d'une stratégie visant à renforcer le caractère familial de l'accueil au stade. Des campagnes spécifiques seront menées par le club en collaboration avec la Ville, proposant des tarifs attractifs, des espaces adaptés, des animations et des activités destinées aux enfants, y compris en dehors du stade lors d'événements ou d'actions ciblées.

Action 26 : Réflexion sur l'adaptation des bons d'aide aux familles

Analyse de la faisabilité d'une extension du dispositif des bons d'aide aux familles afin de renforcer le soutien apporté aux familles et faciliter l'accès des enfants issus de familles à revenus modestes aux activités de loisirs, culturelles et artistiques.

Mesure 9 : Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes

Action 27 : Ouverture d'une place d'apprentissage pour les jeunes en situation de handicap

Le Service des ressources humaines, dans le projet de développement de l'inclusion, intègre également la possibilité pour des jeunes en situation de handicap de rejoindre l'administration communale en tant qu'apprentis. La Ville s'engage ainsi à chercher à adapter au moins une place d'apprentissage aux jeunes en situation de handicap d'ici à 2030, favorisant ainsi leur inclusion professionnelle et sociale.

Action 28 : Renforcement de l'inclusion dans les activités de vacances

Un projet pilote est mené en 2026 afin d'améliorer l'accueil des enfants présentant des besoins spécifiques au sein des centres aérés organisées par le JECOS. Ce projet pilote permettra de mieux connaître les besoins des familles, des enfants et des équipes et d'identifier et chiffrer les moyens qui permettent d'y répondre. Ce projet sera mené en collaboration et avec le soutien de la Fondation Coup d'Pouce pour 2026. L'évaluation de cette phase pilote permettra de définir les ajustements budgétaires et opérationnels nécessaires dans le cas où est envisagée la pérennité de cette action pour les éditions futures.